



Schweizerischer Verband der Einwohnerkontrollen (SVEK)  
Association suisse des contrôles des habitants (ASCH)  
Associazione svizzera del controllo abitanti (ASCA)

# Concept de formation

(approuvé par le Comité de l'Association le 12 mars 2009 à Berne)

## Situation initiale / Objectifs

Le concept de formation se base sur le document „Politique de formation“ approuvé lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2006. L'ASCH reconnaît ainsi expressément l'importance du perfectionnement professionnel continu et du développement personnel de ses membres. Avec le présent concept, elle souhaite :

- ☒ structurer les offres et établir des priorités ;
- ☒ clarifier des responsabilités ;
- ☒ créer une base pour l'élaboration du programme annuel, le choix des oratrices et orateurs, le financement, et le contrôle de gestion.

## Besoins en matière de formation

Les besoins des membres de l'Association en matière de formation sont régulièrement recensés au moyen d'instruments adéquats. En effet, la formation doit anticiper les besoins, dans le sens d'agir au lieu de réagir, et prendre en compte les modifications planifiées de la législation ainsi que les tendances en matière d'actes administratifs.

## Responsable des cours de perfectionnement

La / Le responsable des cours de perfectionnement se charge de

- la coordination et de la collaboration avec le partenaire du cours ;
- l'élaboration d'un accord de prestations avec le partenaire du cours ;
- l'élaboration du programme annuel et l'information des membres de l'Association ;
- la préparation, l'organisation, la réalisation, et l'évaluation des séminaires (fixation des dates et lieux des séminaires, choix des oratrices et orateurs, budgétisation, et décompte) ;
- l'information du Comité quant aux cours de perfectionnement planifiés et réalisés (annuellement).

## Partenaire du cours de perfectionnement

Il / Elle organise et dirige, sous sa propre responsabilité, les offres „Formation de base élargie“ et „Formation spécialisée approfondie“, et est libre de choisir les méthodes et médias, en fonction des objectifs. En règle générale, les cours sont encadrés par un membre du Comité de l'Association. Le / La partenaire du cours supporte le risque financier lié aux offres „Formation de base élargie“ et „Formation spécialisée approfondie“.

## **Offres de cours de perfectionnement**

Les offres se subdivisent comme suit :

- formation de base élargie ;
- formation spécialisée approfondie ;
- séminaires.

## **Public-cible**

Les offres de cours de perfectionnement s'adressent :

- a) aux nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs disposant d'une courte expérience professionnelle ;
- b) aux collaboratrices et collaborateurs de longue date au bénéfice d'une grande expérience professionnelle ;
- c) aux responsables hiérarchiques.

Les membres de l'ASCH, ainsi que des non-membres appartenant à des domaines apparentés y afférent, sont autorisés à participer au cours. L'ASCH s'attend à une collaboration personnelle responsable et engagée de toutes les personnes participantes, lesquelles reçoivent une attestation de fréquentation du cours.

## **Formes des cours**

- Séminaires (plusieurs jours)
- Journées de perfectionnement

Dans ces cours, outre la transmission de la matière professionnelle, suffisamment de temps est réservé pour que les participantes et participants puissent soigner leurs contacts et consolider leurs réseaux.

## **Contrôle de gestion**

En règle générale, à l'issue de chaque offre de perfectionnement, l'on demande aux participantes et participants d'évaluer le cours au moyen d'un questionnaire, ou sous une autre forme (p. ex., sur place, lors de séminaires). Ledit questionnaire doit permettre un retour d'information concernant le degré d'atteinte des objectifs, la qualité des contenus, les compétences des oratrices et orateurs (aux plans professionnel et méthodique), l'organisation et l'infrastructure (lieu du cours, restauration, hébergement).